

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

المجلس الوطني للمنظمة الوطنية للمحاسبين المعتمدين CONSEIL NATIONAL DE L'ORGANISATION NATIONALE DES COMPTABLES AGREES

Procès-verbal n°1/2021 de la réunion du 06 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 06 avril, s'est tenue à 10h00 à l'hôtel Golden Tulipe Alger, la réunion du Conseil national de l'Organisation Nationale des Comptables Agréés, issu des élections du 10 mars 2021, sous la présidence de monsieur EL BESSEGHI Mourad et en présence de monsieur GARTI Mohamed représentant du ministre chargé des Finances.

Etaient présents par ordre de voix obtenues :

NOMS ET PRENOMS	QUALITE
ELBESSEGHI Mourad	Président
BOUBIR Djelloul	Secrétaire général
DJELID Tahar	Trésorier
NAGA Sassi	Membre
CHERGUI Mahmoud	Membre
SAHNOUN Oussama	Membre
ZAAMNA Leila	Membre
BOUREGA Nasr Eddine	Membre
DOUA Khaled	Membre
GARTI Mohamed	Représentant du ministre des Finances

Ordre du jour :

- Installation officielle du conseil ;
- 2. Lecture collective de la règlementation encadrant le fonctionnement du conseil et l'activité des professionnels : décrét 11-27 du 27 janvier 2011, règlement intérieur et code de déontologie de 2014.
- 3. Formation des professionnels
- 4. Régionalisation de la profession
- 5. Divers:

Le président constate que le quorum est atteint, puis procède à l'installation officiel du conseil tel qu'issu des élections susvisées. Après avoir félicité les membres il déclare la séance ouverte. L'ordre du jour proposé, déroulé ci-dessus, fut accepté à l'unanimité.

1/Lecture collective du décrét 11-27 du 27 janvier 2011, du règlement intérieur et du code de déontologie de 2014.

Une lecture collective de ces textes est opérée à l'effet de mettre tous les membres du conseil au même niveau d'informations. La plupart des articles composant chacun de ces documents a fait l'objet de critiques constructives de la part des membres pointant les contradictions, les flous, les insuffisances. Après en avoir largement débattu, le conseil prends la résolution suivante :

1ère résolution, prise à l'unanimité : création d'une commission juridique qui aura :

- 1 : dans l'attente de la refonte en profondeur de la législation et règlementation de la profession, un toilettage des textes susvisés à soumettre au conseil pour présentation à la prochaine AG des professionnels. Les membres du conseil sont invités à recueillir les avis exprimés lors de cette séance par les uns et les autres aux fins d'enrichissement du travail de ladite commission.
- 2 : dans la perspective de la refonte ultérieure, qui reste l'objectif ultime, de faire au conseil toutes recommandations de changement des textes pour garantir notamment l'indépendance de la profession, conférer à cette dernière le monopole effectif de la tenue comptable, avec celle des experts-comptables, ainsi que l'établissement des liasses fiscales des contribuables soumis à l'obligation de tenir une comptabilité.
- 3 : de proposer au conseil les mécanicismes d'assistance juridiques et judiciaires aux professionnels et de lutte efficace contre l'informel lequel gangrène la profession.
- 4 : à s'organiser et œuvrer en toute indépendance et transparence.

Les membres du conseil sont invités à faire au conseil des propositions de candidatures pour constituer cette commission dans les plus brefs délais,

2/ Formation des professionnels

Gage de leur indépendance, de leur promotion individuelle et collective et de l'accroissement de leurs portefeuille-clients, cette formation reste cependant marquée, hélas, par le net désintéret des professionnels compte tenu de l'expérience passée. Aussi après un très large débat, le conseil prend la résolution ci-après.

2^{ème} résolution, prise à l'unanimité : création d'une commission de formation qui aura à :

- 1 : proposer un programme de formation, longue durée, portant sur les domaines de compétence de la profession (droit des sociétés, règlementation de la profession, organisation, informatique, TIC, etc...
- 2 : rendre la formation continue obligatoire en en définissant les modalités pratiques (nombre d'heures, suivi, etc....).
- 3 : étudier la faisabilité de création d'écoles de formation continue, en présenciel et/ou en distanciel.
- 4 : réanimer le partenariat contractuel existant avec les universités algériennes et de le développer, développer toutes actions tendant à relever le niveau professionnel.....
 - 5 : à s'organiser et à œuvrer en toute indépendance et transparence.

Les membres du conseil sont invités à faire au conseil des propositions de candidatures pour constituer cette commission dans les plus brefs délais,

3/Régionalisation du conseil

Cette régionalisation, prévue par la loi 10-01, est une demande forte et récurrente des professionnels. Pour la concrétiser le conseil prend la résolution suivante :

3^{ème} résolution, prise à l'unanimité : création d'une commission « régionalisation du conseil » : Elle aura :

- 1 : dans l'attente de la refonte en profondeur de la législation et règlementation de la profession, à proposer au conseil pour approbation par la prochaine AG des professionnels un découpage géographique du conseil et une définition des rapports devant le lier aux conseils régionaux.
- 2 : dans la perspective de la refonte ultérieure des textes actuels de la profession, à faire au conseil toutes recommandations de changement devant assurer une réelle autonomie de gestion des conseils régionaux.
- 3 : à s'organiser et à œuvrer en toute indépendance et transparence.

Les membres du conseil sont invités à faire au conseil des propositions de candidatures pour constituer cette commission dans les plus brefs délais,

4/Divers

4 /1 : Le siège du Lido, propriété commune des 3 organisations. Après débat, le conseil prend la résolution suivante :

4ème résolution, prise à l'unanimité : nonobstant la décision en faveur de sa cession prise par l'AG des professionnels en 2017, une évaluation de la juste valeur de cette bâtisse est à faire. Les membres du conseil sont donc invités à se rapprocher des évaluateurs spécialistes. Une estimation serait aussi à entreprendre dans le cas ou la destruction-reconstruction sur une autre base serait décidée par les 3 propriétaires indivis. Sa reconversion en école de formation pourrait aussi être envisagée. Le conseil fera part de ses conclusions à l'AG des professionnels une fois toutes ces informations en main.

4/2 : Moyens d'actions du conseil. Le conseil ambitionne de mener de front une foultitude d'actions propres à hisser la profession sans cesse vers le haut. Cela exige des moyens parmi lesquels des locaux et la mobilisation de compétences diverses. Dans ce cadre, le conseil prend les résolutions suivantes :

5ème résolution relative aux moyens matériels, prise à l'unanimité : le conseil mande ses membres et en particulier le trésorier, monsieur Tahar Djelid, à l'effet de prospecter le marché immobilier (promoteurs immobiliers, agents immobiliers, etc...) à la recherche d'une grande bâtisse ou des espaces à acheter ou à louer (en leasing ou autres) dans l'algérois de préférence ou ailleurs pour abriter son activité appelée à se diversifier tout en se densifiant.

6ème résolution, relative à l'expertise externe ou interne à la profession, prise à l'unanimité : pour asseoir ses actions et de ses commissions de travail par des études éclairées et améliorer ses capacités de gestion et de réflexion au bénéfice de la profession, le conseil décide de mobiliser, en tant que de besoins, autant d'expertises que nécessaires par le biais de salariés, de consultants, de start-up ou de bureaux d'études spécialisés, Pour ce faire et afin de gagner du temps, il charge le bureau du conseil de prendre toutes les décisions utiles.

7^{ème} résolution, relative à la transparence des décisions du conseil, prise à l'unanimité ; Pour ancrer la transparence dans toutes ses actions en direction des professionnels, le conseil décide de publier sur son site Web tous ses PV de réunions et les PV futurs des commissions de travail de même que tous les documents règlementaires destinés aux AG des professionnels (y compris le rapport du censeur).

4/3: conflits entre professionnels dans la wilaya de Ain Defla et lutte contre l'informel dans la région de Béchar. Après examen de la situation dans ces 2 wilayas, le conseil adopte la résolution ci-après:

8^{ème} résolution, relative à ces 2 situations, prise à l'unanimité: le conseil décide de dépêcher, au plus tôt, une délégation in situ composée notamment de 2 membres du Conseil, à savoir, messieurs Naga Sassi et Chergui Mahmoud, qui aura à trancher sur place ou à lui proposer une solution.

4/4: cachet des professionnels: suite au refus du CNC de l'apposition de son sigle sur le cachet confectionné pour les professionnels (prévu par le décret 11-27 du 27 janvier 2011, 2 solutions se présentent: soit demander une audience par écrit au ministre des Finances à l'effet de l'informer de la situation et de lui proposer le maintient de la configuration actuel du cachet soit procéder à sa reconfiguration en y ajoutant « agréé par le ministre des Finances ». Après débat le conseil adopte la résolution ci-après:

9^{ème} résolution, relative au cachet des professionnels, prise à la majorité des voix : le conseil décide la reconfiguration du cachet avec ajout de la mention « agréé par le ministre des Finances ».

4/5 : relations avec les 2 autres organisations professionnelles : compte tenu des nombreuses actions que nous pourrions tenir de concert génératrices d'économie d'échelle, et après débat le conseil adopte la résolution ci-après :

10^{ème} résolution, relative aux relations entre les 2 autres organisations : le conseil décide d'œuvrer au renforcement et à la consolidation de ses relations avec les autres conseils dans la mesure ou cela les intéresse. Il entreprendra à cet effet toutes actions utiles.

A l'issue de la réunion, qui a duré 9 h, les membres du conseil ont exprimé leur satisfaction quand à la qualité et la sérénité de leur débat, se déclarant par ailleurs totalement mobilisés par leurs actions solidaires à faire réaliser à la profession les progrès indispensables pour la mettre, à terme, au diapason international.

Prochain conseil, courant 1ère semaine de mai 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée par le président à 19 h.

Le Représentant du Ministre Chargé des Finances

مدير الدراسات

الأميسن العساج بسوبسير جسلسول

نيس المعجلس النوطيني السيسسغي صراد